

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE MIRAMAS**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 02 MARS 2016**

*La séance est ouverte à 18 heures 30 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE**.- Bien. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nos tablettes fonctionnent. Il y a juste un souci qui est arrivé tout à l'heure. Nous pensons que c'est encore lié aux questions du vent sur l'électricité. Le serveur s'est mis « en rade ». Donc, ne vous affolez pas, vous avez lu les rapports. Ensuite, heureusement, nous les avons sur l'ordinateur, ici. Vous pourrez les lire. Je pense que certains les ont enregistrés, donc ils les ont également.

Ceux qui ne les avaient pas enregistrés ne peuvent pas se connecter au serveur, mais comme nous sommes précautionneux, nous avons les rapports et l'ordre du jour sur l'ordinateur. Donc, ne vous inquiétez pas. La technique se met en place, mais les tablettes, elles, sont bonnes.

Bien. Il est 18 heures 31. Nous allons ouvrir le Conseil Municipal, et je vais demander à Madame Géraldine BUTI de faire l'appel des présents.

*Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.*

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOIX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela ACUMMEUR, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Béatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS (à partir de 19 heures, avant le vote du rapport n° 17-2016), Marc THOMAS.

**Était représenté, Monsieur :**

Olivier JULIEN par Martine ARFI

**Étaient absentes excusées, Mesdames :**

Johanne ALVAREZ

Cécile DUMAS (*jusqu'à 19 heures, après la désignation du secrétaire de séance*)

Marilyne KERAUDY

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.*

**Monsieur le MAIRE** - Nous allons attaquer par le premier sujet : le rapport d'orientation budgétaire. Il s'appelait le DOB et il s'appelle aujourd'hui le ROB. Monsieur Gérard GUILLEMONT, notre adjoint aux finances, va vous expliquer tout cela.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur le MAIRE** - Avant je vous propose la candidature de Madame Marie-Pierre VIAL comme Secrétaire de séance. Pas d'autres candidatures ? Je vous remercie.

*Il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » +  
1 voix « Hervé REBOUL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**A/DÉLIBÉRATIONS**

**DIRECTION DES FINANCES**

## N° 1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2016

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

M. Gérard GUILLEMONT - Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vais prendre un peu de votre temps pour vous présenter ce travail. Avant de démarrer, je vais d'abord adresser des remerciements aux agents de la Direction des finances : à Madame De STEPHANIS, à Madame RICORD, à Madame MERLE, notre Directrice, ainsi qu'à Madame PERRIER, notre Directrice générale, et aussi au cabinet – Monsieur TROADEC – qui a participé à la relecture. Bien sûr, l'organisation générale du document a été conçue avec notre Maire. Voilà pour cet avant-propos.

Autrefois, nous avions un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août dernier, est passée par là. Elle a introduit de nouvelles dispositions qui obligent les collectivités territoriales à aller beaucoup plus loin dans la préparation budgétaire en Conseil Municipal. Le législateur a prévu qu'il faut maintenant présenter en Conseil Municipal un rapport d'orientation budgétaire. En plus du fait qu'il doit être plus fourni (j'en parlerai après), ce rapport d'orientation budgétaire doit être transmis aux représentants de l'État, et il doit être publié sur le site internet de la Commune, dans l'hypothèse où la Commune est dotée d'un site internet. Cela veut dire qu'il va participer de manière permanente, demain, en tant que document de fond à l'image que peuvent se faire les internautes – à Miramas, mais aussi ailleurs –, sur ce que l'on est capable de produire collectivement comme document de préparation budgétaire.

Le législateur attend trois objectifs. Nous avons parlé de la transmission aux représentants de l'État, de la communication sur le site internet. Ensuite, qu'attend le législateur de tout cela ? Aujourd'hui, vous savez que la gestion des collectivités territoriales fait l'objet d'une attention redoublée de la part de beaucoup de secteurs de la communauté nationale, notamment, en aide au législateur, de gens qui contrôlent les comptes, notamment les Chambres des comptes et la Cour des comptes surtout, au niveau national. Cela permettra à l'État d'avoir une meilleure connaissance de l'évolution des dépenses et des recettes des communes. Cela permettra aussi, je pense, aux citoyens (puisque les documents seront beaucoup plus nombreux sur les sites internet) d'avoir une masse d'information leur permettant peut-être de mieux contrôler la gestion des élus. Cela permettra aussi, en Conseil Municipal, de pousser un peu plus loin le débat sur la préparation budgétaire. Tout ceci se fait dans un cadre plus contraint en matière d'économie nationale, et il faut se plier à cet exercice. Je crois que c'est nécessaire pour aller de l'avant.

J'ai repris le plan de l'an dernier en l'adaptant à la nouvelle législation. Une première partie vous donne des clés sur la situation qui constitue l'environnement national, financier et économique de l'activité des collectivités territoriales. Comme l'an dernier, j'ai consacré une deuxième partie à vous donner un certain nombre d'informations concernant les conséquences prévisibles de la mise en place de la Métropole, qui change nombre de données et introduit beaucoup d'incertitudes pour l'avenir. La partie la plus importante, bien sûr, est consacrée aux orientations budgétaires communales dans ce nouveau contexte, et dans le cadre de la mise en œuvre du programme municipal.

#### A. Un environnement financier national fortement dépressif pour la gestion communale

Parmi tous les graphiques que l'on peut mettre (ils sont très nombreux), il m'a paru utile de vous présenter celui-là. C'est un graphique issu de la Banque mondiale, qui va de 1960 à nos jours. Il montre que, de décennie en décennie, le taux de croissance baisse en France. Il y a trois courbes : une courbe annuelle, en bleu avec les grands PIB ; une courbe décennale (c'est le plateau). Nous voyons que, de décennie en décennie, le taux de croissance de l'économie française s'affaiblit (troisième courbe).

Alors, je vous rassure : je ne vous ai pas mis les deux autres courbes qui concernent l'Union européenne ou celle qui concerne l'ensemble de l'économie mondiale. Que ce soit à l'échelle de l'économie mondiale ou à l'échelle de l'économie européenne, nous avons des courbes qui sont comparables, homothétiques. Le phénomène de ralentissement de la croissance économique est un phénomène de longue période et qui touche l'ensemble des économies. Il doit nous interroger, parce que, effectivement, la question derrière cela est : « Comment continuer à gérer les affaires communales ? »

Vous avez l'explication : Les causes sont certainement multiples et mal cernées (c'est le troisième paragraphe). Aujourd'hui, les économistes s'interrogent sur les origines de cette baisse tendancielle du taux de croissance de l'ensemble des économies. Le coût de l'énergie est-il devenu trop important ? Est-ce le fait qu'il n'y a plus de révolution industrielle permettant des gains de productivité importants et permettant de créer de la richesse en plus ? Ou bien, est-ce l'inégale répartition des revenus et de la richesse ? Actuellement, toute une tendance chez les économistes consiste à dire que les inégalités s'accroissent, et ces inégalités croissantes conduisent à des blocages en matière de croissance.

La réponse de la plupart des pays développés - dont nous faisons partie - à cette baisse tendancielle de la croissance économique a été le recours à l'emprunt pour pouvoir maintenir un certain niveau de dépenses publiques. Les économies des pays développés connaissent maintenant un endettement massif. Beaucoup s'accordent à dire que cet endettement massif (140 % du PIB en Italie, ou 170 % du PIB en Grèce) constitue un facteur d'instabilité financière grandissant. Cela constitue donc une inquiétude pour l'ensemble des acteurs économiques.

Dans ce contexte, quelle a été la décision prise par le Gouvernement et par le Législateur pour bâtir la loi de finances pour 2016 ? Quel impact cette loi de finances pour 2016 a-t-elle sur l'ensemble des collectivités territoriales ? La loi de finances prend place dans une loi de programmation financière votée en 2014 qui reprend les engagements pris par la France devant l'Union européenne en termes de redressement des comptes publics, pour l'essentiel. Cette loi de finances prend aussi en compte les grands axes de la politique du gouvernement actuel concernant la sécurité, l'éducation, la justice et la défense. Il y a des créations d'emplois : 2 500 créations d'emplois sont prévues pour ces secteurs et seront les grandes priorités. Bien sûr, il est toujours question de ramener le déficit en dessous des fameux 3 % de Maastricht.

Dans le même temps, la politique conduite par l'État vise à restaurer les marges des entreprises et la compétitivité de notre tissu économique. Cela s'est traduit par deux grandes mesures, que vous avez tous en tête : le pacte de compétitivité, et le pacte de croissance. Cela représente 33 milliards d'euros en 2016, qui sont restitués sous forme de soutien aux entreprises.

Parallèlement, en 2015, l'État a pris des mesures pour diminuer l'impôt sur le revenu à hauteur de 5 milliards d'euros. Cela a permis d'exonérer de l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques), ou de baisser fortement l'IRPP pour 12 millions de foyers, et soutenir aussi un peu la demande.

En ce qui concerne les hypothèses d'activité prises en compte par le Gouvernement pour caler les dépenses et les recettes de l'État et les collectivités territoriales, l'hypothèse de croissance cette année est calée sur 1,5 %, après un acquis de croissance de 1 % en 2015. C'est ce que disent aussi actuellement l'Union européenne et le Conseil d'analyse économique.

En ce qui concerne la dette, nous sommes aujourd'hui sur une stabilisation. J'ai placé ce graphique contenu dans le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement. Il montre que la pente de la croissance de la dette tend vers zéro. Vous avez toujours le graphique du projet de loi de finances, mais celui-ci est la courbe de résorption du

déficit. En 2017, si les choses vont bien, nous devrions peut-être alléger l'effort de redressement des comptes publics et, donc, pouvoir consacrer plus d'argent à la croissance.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, cette loi de finances n'est pas forcément très réjouissante pour nous. Le Gouvernement, comme le législateur, poursuit la politique d'association des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Les déficits des comptes publics sont de 3,3 % en 2016.

En ce qui concerne la baisse des dotations de l'État, nous aurons encore cette année une baisse de 3,5 milliards d'euros de la dotation globale de fonctionnement. Nous aurons encore 3 milliards d'euros l'année prochaine. On nous a ponctionné 3 milliards d'euros l'an dernier. Fin 2017, cet effort sera terminé, mais aura représenté au total 11,5 milliards d'euros de dotation de fonctionnement en moins aux collectivités territoriales dans l'ensemble, avec les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), et environ quasiment 10 % de l'ensemble des dotations de l'État.

Pour atténuer l'effet de cette ponction sur les dotations, quelques mesures ont été prises :

- La création d'un fonds de soutien à l'investissement local de 1 million d'euros. Nous allons pouvoir déposer des dossiers de demande de subvention sur un certain nombre de thématiques, comme la transition énergétique, la mise en accessibilité des bâtiments publics, etc.
- L'élargissement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie. Cette mesure va procurer des recettes nouvelles. Cela vient un peu alléger l'effort fait par les collectivités territoriales pour participer au redressement des comptes publics. Le FCTVA, c'est le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Quand nous investissons 100 euros en travaux, l'État nous restitue, non pas toute la TVA, mais 16 % et quelques au lieu de 20 %. Cela représente des sommes importantes. Pour nous, c'est de l'ordre de 500 000 à 700 000 euros par an.

Cet effort, qui pèse maintenant sur les comptes publics des collectivités territoriales, a des effets directs et mesurables sur le niveau d'investissement de celles-ci. Je vous ai mis deux courbes issues de travaux faits par la Banque Postale, qui à présent finance sur emprunt les réalisations des collectivités territoriales. Il y a une base de données tout à fait sérieuse. Dès 2013, on voit une cassure importante du niveau d'investissement des collectivités territoriales. Nous perdons quasiment 4 milliards d'euros d'investissement entre 2013 et 2015. L'activité du Bâtiment et des Travaux publics est directement touchée par ce ralentissement de l'investissement des collectivités territoriales.

Une autre disposition importante concerne directement les comptes des collectivités territoriales. Elle concerne les contribuables. Chaque année, le Parlement vote un taux d'actualisation des valeurs locatives cadastrales. Cette année, le taux d'actualisation a été fixé à 1 %.

Le fonds de péréquation intercommunal, dont on parle depuis 2012, continue de monter en puissance. Il nous a coûté 1 380 000 euros en dépenses au budget 2015. Nous y reviendrons tout à l'heure. En revanche, le passage dans l'ensemble métropolitain induit des modifications importantes pour nous.

Un point important sera également développé par la suite. Vous savez qu'à partir du printemps 2015, l'État a engagé des discussions avec les fédérations syndicales de fonctionnaires en vue de proposer des améliorations concernant le déroulement des carrières. La valeur du point étant bloquée, chaque année, l'État aménage un certain nombre de dispositifs pour compenser, notamment pour les petites catégories (catégories C). Il y a un accord appelé PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), que nous détaillerons tout à l'heure. À terme, il aura des conséquences importantes sur les finances communales.

Le dernier point est le développement de l'objectif d'évolution de la dépense publique locale. C'est un nouvel objet appelé l'ODEDEL (Objectif d'Évolution de la Dépense Locale). Nous connaissons l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) qui encadre plus ou moins l'évolution des dépenses de la Sécurité sociale. Depuis deux ans, nous avons l'Objectif d'Évolution de la Dépense publique locale. Le Législateur a dit que l'objectif pour 2018 est de +1,3 % pour les dépenses de fonctionnement et +0,9 % pour les dépenses d'investissement. Tous ces outils se mettent en place petit à petit, en vue, peut-être, d'encadrer l'évolution des dépenses locales.

C'était le panorama national issu de la loi de finances pour 2016. Passons maintenant à la métropole d'Aix-Marseille-Provence.

## **B. La création de la métropole d'Aix Marseille Provence crée une grave incertitude financière pour les comptes communaux**

Nous allons plutôt développer cet aspect, et vous donner un ensemble d'éléments pour comprendre maintenant la distribution des compétences avec la Métropole. Nous avons :

En un, quelques éléments sur la nouvelle architecture institutionnelle.

En deux, les relations financières avec la Métropole.

En trois, quelques éléments de compréhension sur la redistribution des compétences (elle n'est pas achevée) les principales compétences de proximité gérées par la Métropole, et les grands dossiers d'aménagement sur lesquels nous sommes tous très fortement engagés pour l'avenir de la Commune.

### **La nouvelle architecture institutionnelle née de la loi NOTRe**

La loi NOTRe du 7 août est venue profondément changer ce qui avait été inscrit dans la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 24 janvier, concernant la Métropole d'Aix-Marseille. Une des mesures phares est la mise en place de conseils de territoire sur les anciens territoires des EPCI. Sur les EPCI disparus, fusionnés, nous avons maintenant des conseils de territoire. Notre conseil de territoire rassemble les six communes de l'ancien territoire du SAN Ouest Provence. Ces conseils de territoire ont des compétences opérationnelles, qui ont été déléguées par la loi NOTRe. En gros, pour faire très simple, il restait à la Métropole l'organisation des schémas (schéma de voirie, schéma de développement économique, etc.), plus le budget et la fiscalité, et beaucoup d'autres choses qui n'en feront pas une assemblée.

Les conseils de territoire disposent d'importantes délégations d'exercice des compétences, de dotations d'investissement et de fonctionnement, de la mise à disposition de services métropolitains autant que de besoins. Le président du conseil de territoire a autorité sur les services mis à sa disposition. Il est l'ordonnateur secondaire de la Métropole. Le conseil de territoire ne pourra agir que dans la mesure où la Métropole lui confie un budget, que l'on appelle un « acte spécial », qui sera réparti entre sections de fonctionnement et sections d'investissement.

Nous attendons la prochaine réunion du conseil de territoire. Monsieur Le Maire vous en touchera peut-être quelques mots dans un point d'actualité, mais ce n'est pas ma partie. Vous avez sûrement déjà eu cette dernière information : le conseil de territoire est une structure de transition jusqu'en 2020. Normalement, en 2020, ils disparaissent, sauf si la loi évolue encore entre-temps sous la pression des citoyens, des conseils municipaux, des maires.

### **Les relations financières entre la Commune et la Métropole**

Nous sommes au cœur du sujet de ce soir, qui est d'essayer de comprendre ce qui peut advenir dans les trois-quatre ans qui viennent en matière budgétaire, et l'orientation à donner à notre action.



Dans le budget 2016 de la Commune, 32,3 millions d'euros de recettes provenant de la Métropole seront inscrits en dotation de coopération, c'est-à-dire en attribution de compensation, soit, en gros, 66 % de l'ensemble de nos recettes de fonctionnement. Je répète : ce sont 66 % de nos recettes de fonctionnement. Monsieur Jean-Claude GAUDIN a écrit à tous les maires dans la période troublée du mois de janvier en disant : « *Je prends l'engagement de ne pas toucher aux attributions de compensation versées aux communes, pas plus qu'aux dotations de solidarité communautaire* ».

En 2015, nous avons touché une dotation de solidarité communautaire de 1 860 000 euros. La loi qui régit les relations financières entre les Métropoles (qui sont les EPCI) et les communes membres fait l'objet de modifications à chaque loi de finances. Écoutez bien, car ce sur quoi j'insiste est très, très important. Un alinéa a été ajouté. Il permet à la Métropole de baisser l'attribution de compensation jusqu'à 5 % pour les communes dont le potentiel financier est supérieur de 20 % à la moyenne de la Métropole. 5 % de 32 millions d'euros, cela représente 1,5 million d'euros de pertes. Mais je n'ai pas tout mis : d'autres dispositifs permettent aussi d'aller au-delà.

La probabilité que la Métropole réduise notre attribution de compensation est extrêmement forte, sachant que nous sommes largement au-delà des 20 % de la moyenne métropolitaine en potentiel financier. Il faut donc que nous intégrions dans notre programmation financière pluriannuelle cette possibilité pour la Métropole de réduire l'AC (Attribution de Compensation). La programmation financière dépend aussi étroitement de la distribution des compétences entre la Commune et la Métropole (qui fait quoi ?). Je vous ai fait un tableau. Il n'est pas complet à 90 %, mais il résume bien la nouvelle distribution des compétences. Il y a eu quelques modifications encore avec la loi NOTRE. Cette vue est d'abord destinée à faire le point.

#### **La poursuite du chantier de redistribution des compétences entre la Commune et la Métropole**

De la Métropole vers la Commune, il reste la question de la Culture. Vous savez qu'à Miramas, depuis 1994, la Culture a été dévolue au SAN Ouest Provence. Depuis cette date, le SAN a mis en place une politique culturelle d'une très grande ampleur et d'une très grande qualité. Nous en bénéficions tous. Cela concerne aussi la question du golf et du centre équestre. La Culture, le golf et le centre équestre ne sont pas des compétences métropolitaines.

J'ai pas résisté à l'idée de vous faire un complément concernant les conséquences éventuelles d'un transfert de la Culture. J'ai repris mes dossiers. Aujourd'hui,

la compétence « culture » au SAN Ouest Provence représente 179 agents en personnels opérationnels (des gens à la Médiathèque, au Comœdia, etc.), et 6,5 millions d'euros de masse salariale. Avec ce transfert de la compétence « culture » dans les compétences communales dans le courant de l'année 2017 (il faut que cela soit achevé avant fin 2017), si l'on ajoute les dépenses d'administration générale (environ 2 millions d'euros), la dette transférée avec son annulé, en gros, pour vous donner les masses, cela ajoute entre 11 et 12 millions d'euros en dépenses. Si on fait bien les comptes, et si l'on arrive à bien négocier, ces dépenses seront bien sûr intégralement compensées par une augmentation de l'attribution de compensation. Actuellement, le budget de la Commune est de 50 millions d'euros. Le transfert de la seule compétence « Culture », certes phare (il est important de détenir la capacité de conduire la politique culturelle sur Miramas, quand on veut faire des liaisons avec l'éducation et le reste), rajouterait 20 %. Je n'ai pas compté dedans les personnels fonctionnels, sachant qu'au SAN Ouest Provence, pour deux opérationnels, il y a un agent en fonctionnel qui s'occupe des délibérations, des finances, de la gestion de la flotte des véhicules, etc. Cela peut, là aussi, avoir des conséquences considérables sur l'équilibre du budget. Nous l'avons déjà souligné : quand on transfère des agents, la dotation est fixe, mais la masse salariale ne l'est pas.

La Commune a pour l'instant des compétences qui, au niveau de la loi, sont de fait des compétences métropolitaines. Je ne sais pas si la loi évoluera. La voirie, depuis le nettoyage jusqu'à l'équipement, la création de voies, l'aménagement, etc., l'ANRU (Agence Nationale pour la Renovation Urbaine) et la politique de la Ville sont des compétences métropolitaines, tout comme les actions d'insertion par l'école et l'activité économique, mais aussi le service de la défense extérieure contre l'incendie. Aujourd'hui, nous changeons les poteaux d'incendie. Demain, ce devrait être la Métropole.

**Monsieur le MAIRE** - Et la valorisation ?

**M. Gérard GUILLEMONT** - Je n'ai pas les éléments. Le SAN Ouest Provence n'a pas travaillé dessus.

**Monsieur le MAIRE** - Là-dessus, s'il y a un mouvement, vous voyez bien qu'il y a un mouvement croisé potentiel. La Métropole nous renverrait des compétences avec les recettes qui vont avec. Et nous renverrions des compétences de la Commune sur la Métropole avec évidemment les recettes qui vont avec. Cela peut changer le périmètre global du budget communal dans un sens ou dans l'autre, s'il y a des plus ou des moins. Nous le verrons ensuite dans l'exposé.

### Les principales compétences de proximité gérées par la Métropole (le Conseil de Territoire)

**M. Gérard GUILLEMONT** - La Métropole, en tant qu'EPCI, a des compétences de proximité. C'est important de le comprendre. Ces compétences de proximité, dites aussi « compétences opérationnelles » dans la loi NOTRe, vont être gérées par le conseil de territoire. Les équipes sont à Istres, pour l'essentiel. Sur le Chemin du Rouquier. Voici un petit rappel des principales compétences de proximité :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- la gestion du développement économique et du tourisme ;
- la réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ;
- l'ensemble des opérations liées à la voirie (dont une partie fluviale) ;
- la politique du logement, dont les actions en faveur du logement social ;
- la politique de la Ville ;
- les actions de développement urbain ;
- l'insertion par l'activité économique ;
- l'eau et l'assainissement ;
- la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- le plan Climat Energie ;
- la gestion des milieux aquatiques ;
- les infrastructures de recharge pour les voitures électriques ;
- etc.

### Les grands dossiers d'aménagement, de construction et de travaux repris par la Métropole (le Conseil de Territoire)

Voici la vue qui fait la liste de l'ensemble des dossiers sur lesquels nous travaillons actuellement d'arrache-pied. Il y a notamment un très fort engagement de notre Maire. Ces dossiers ont pour but de changer le visage de Miramas, de moderniser la Commune, d'accroître son attractivité, d'améliorer le confort de vie des Miramasséens. Je vais les lister :

- la poursuite de l'aménagement de la ZAC de la Péronne-Boule Noire, et le Village de Marques actuellement en son sein ;
- l'aménagement du cœur de ville, avec le dialogue compétitif qui a eu lieu et la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine ;
- l'aménagement du pôle d'échange multimodal passager au sein de cet ensemble ;

- le stade d'athlétisme couvert et la question de la future structure de gestion ;
- l'aménagement des réseaux et voiries des quartiers Est ;
- l'achèvement de la première révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ;
- le programme annuel des travaux de voirie ;
- l'extension de la station d'épuration de Miramas, sur laquelle nous avons commencé à poser un certain nombre de jalons ;
- le renforcement de la capacité de stockage en eau potable ;
- et un certain nombre de sujets de moindre importance.

Tous ces dossiers sont ouverts. Certains d'entre eux sont déjà très, très avancés. Des choses sont en cours de réalisation, comme la ZAC de la Péronne, d'autres moins. Tout cela conditionne l'avenir de la Commune en termes de grands équipements, d'équipements structurants.

### C. Les orientations budgétaires communales dans ce nouveau contexte

Nous arrivons à la troisième partie, qui est la partie la plus intéressante. Nous allons voter à la fin du mois le budget et le compte administratif, mais voilà déjà une première image concernant les comptes de 2015.

#### Les recettes, bilan 2015 et perspectives

Concernant les comptes de 2015, il y a eu une forte augmentation de la dotation de coopération, essentiellement du fait des transferts de compétences du SAN Ouest Provence. Cela représente 4,7 millions d'euros, dont 3 millions d'euros pour le transfert des équipements de proximité, et aussi du fait des transferts financiers, puisque vous savez que nous avons diminué de 1,6 million d'euros la recette des impôts locaux. On a donc augmenté la dotation de coopération de 1,6 million d'euros, pour rembourser la perte de recettes dans les caisses de la Commune. Ensuite, nous avons voté au SAN Ouest Provence une dotation de solidarité communautaire de 1,84 million d'euros pour acheter des participations financières dans la SEM Habitat Ouest Provence et dans une nouvelle société qui s'appelle « Société Publique Locale Ouest Provence Développement », dont le président est notre Maire. Ensuite, parmi les grands événements financiers, on a encaissé une perte de 900 000 euros de dotation globale de fonctionnement.

**Monsieur le MAIRE** - Sur la SPL (Société Publique Locale), je rappelle que c'est gratuit. Je vous le dis tout de suite, parce que vous savez que certains, sur Facebook, pensent que je gagne des milliards d'euros. Là, il s'agit simplement de ce que nous avons voté, ce sont des transferts de terrains qui revêtent un caractère important dans cette SPL sont ceux de Sud Lac. C'est ce qui est derrière la lycée jusqu'à Saint-Suspy.

**M. Gérard GUILLEMONT** - À la clôture de l'exercice, nous avons en section de fonctionnement 52,7 millions d'euros de recettes, 48,7 millions d'euros de dépenses en section de fonctionnement, un excédent de fonctionnement dégagé de 4 millions d'euros dans la ligne budgétaire. En section d'investissement, nous avons 2,2 millions d'euros de recettes, 6,7 millions de dépenses dans l'exercice et un déficit d'investissement de 4,5 millions. En gros, on est à l'équilibre sur les deux sections.

Que va devenir l'attribution de compensation ? Je suis un peu redondant, mais vous m'en excuserez. Il y a donc cette question qui nous fait réfléchir et qui nous inquiète concernant l'évolution de l'attribution de compensation avec la possibilité, de par les textes et de par la situation de notre potentiel financier par rapport à la moyenne des communes de la Métropole, de cette épée au-dessus de notre tête.

**Monsieur le MAIRE** - Sur cette question, Gérard, on en avait parlé la dernière fois au Conseil Municipal, à l'entrée de la création de la Métropole devrait se mettre en place un pacte financier sur les 92 communes. Dans ce pacte financier, nous devons voir apparaître le maintien des attributions de compensation, ce qui est le plus important pour nous, puisque cela représente quand même une très large partie de nos financements et de nos recettes.

**M. Gérard GUILLEMONT** - Vous savez que les textes prévoient deux types de reversements de fiscalité aux communes provenant des EPCI : l'attribution de compensation – on vient d'en parler – et les dotations de solidarité communautaire qui, elles, sont destinées à financer des investissements. Aujourd'hui, il y a quand même une grande incertitude. On a la lettre de Monsieur Jean-Claude GAUDIN et, au moins pour 2016, on pense que c'est bon. Quand j'ai regardé les DSC (Dotations de Solidarité Communautaire) versées par la CUM (Communauté Urbaine de Marseille) et les autres EPCI, en gros, la plupart des 92 communes de notre belle métropole se sont vu verser des dotations de solidarité communautaire pour favoriser les investissements. Nous aurons donc peut-être quelque chose en termes de dotations de solidarité communautaire.

Sur la dotation globale de fonctionnement, cette année, on va perdre à nouveau environ 900 000 euros. Sur 3 ans, cela fait 3,3 millions d'euros de recettes en moins (vous avez une courbe) juste après. En plus, dans la loi de finances 2016, il y avait un

projet de modification de la dotation globale de fonctionnement, c'est-à-dire que la ponction s'opère sur l'enveloppe attribuée aux collectivités territoriales (- 11,5 milliards dans la loi de programmation financière). Mais, à la faveur de cette baisse de l'ensemble des dotations, l'État et la plupart des hauts représentants des collectivités ont dit que la répartition de cette dotation est quand même trop inégale et il est vrai qu'il y a des écarts considérables. Un chantier a donc été ouvert pour améliorer l'équité dans la répartition de cette dotation, sachant que c'est tout de même la croix et la bannière entre les territoires ruraux, les bourgs-centres, les capitales, les métropoles, etc. Actuellement, le projet de loi qui a été présenté aux élus conduirait encore, pour la commune de Miramas, à une baisse de la dotation. Je n'en dis pas plus. En revanche, la dotation de solidarité urbaine a été augmentée de 162 000 euros. C'est venu un petit peu atténuer la baisse de la dotation forfaitaire.

Là, vous avez le graphique qui montre l'évolution dans les comptes de la Commune de la dotation globale de fonctionnement. La base du graphique, ce n'est pas zéro, mais 1 million d'euros ; il en reste donc quand même un peu. Vous voyez qu'au plus fort, en 2010, je crois que nous étions à 4,7 millions d'euros et que nous allons finir, à peu près, à 1,2 ou 1,3 million d'euros. C'est donc une perte sèche. Il est vrai que le SAN Ouest Provence nous a versé un peu plus d'argent, mais il faudra y revenir, parce que cela compense surtout des transferts et des opérations financières entre le SAN et la Commune ; ce n'est pas forcément de l'argent en plus. La question est de savoir quelles conséquences on devra tirer de cette perte de ressources qui est une perte de ressources pérenne. Ce n'est pas demain la veille que la courbe repartira dans l'autre sens.

**Monsieur le MAIRE** - Pour compléter, juste une minute : quelquefois, je vais à Paris et cela me permet de rencontrer un certain nombre de députés et de sénateurs, notamment ceux qui s'occupent de ces questions financières. La réforme de la DGF préconisée par l'État est actuellement discutée au Parlement dans la nouvelle loi de finances. Elle permettrait – Gérard GUILLEMONT vous l'a mis dans son exposé – d'être moins négative pour nous compte tenu du fait que l'un des critères sur lequel il y a vraiment compensation entre communes au niveau des écarts est celui des ressources par habitant. Peut-être que nous serions moins touchés, mais nous serions moins touchés dans la baisse, il n'y aura pas de hausse, c'est sûr.

**M. Gérard GUILLEMONT** - C'est vraiment une préoccupation très forte pour nous. Pour mémoire, la question des impôts locaux étant toujours une question sensible – et c'est normal –, y compris compte tenu de ce que vient de dire Frédéric VIGOUROUX sur les ressources des habitants, j'ai réintroduit cet histogramme qui permet de voir l'évolution des trois taxes locales et nous avons ajouté l'évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures

Ménagères (TEOM) qui, elle, bien sûr, est maintenant perçue par la Métropole. Il y a eu une forte baisse.

Ensuite, il y a des éléments plus réjouissants. Lorsque le Village des marques sera en exploitation, je pense que nous devrions toucher notre premier foncier bâti en 2018. On a des évaluations qui sont autour de 400 000 euros de foncier bâti et cela permettra d'améliorer un peu les choses. Par contre, il y a un contentieux beaucoup plus intéressant que l'on a maintenant engagé depuis plus d'un an. Nous avons attaqué l'État, puisque nous ne sommes pas d'accord, plus précisément la Direction Générale des Finances Publiques, sur la question de la méthode d'évaluation de la valeur locative des plate-formes logistiques de Clésud. La Direction Générale des Finances Publiques applique une méthode par comparaison et nous demandons à ce que ce soit une méthode comptable qui tienne compte beaucoup mieux de la valeur réelle des biens. Là, cela pourrait se chiffrer en millions d'euros de recettes nouvelles, y compris en tenant compte des arriérés. Je le dis ici, toutes les entreprises qui ont construit sur Clésud sont cotées en Bourse.

**Monsieur le MAIRE**.- Cela ne nous dérange pas ! Il ne s'agit pas de petites et moyennes entreprises.

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Elles sont cotées à New York pour certaines, donc il y a de l'argent.

Sur les recettes de fonctionnement à moyen terme, le mandat précédent, de 2008 à 2014, était exceptionnel, puisque nos recettes sont passées de 34,8 à 49,21 millions d'euros. Nous avons fait tout ce qu'il fallait pour remplir les caisses.

Pour le mandat en cours, entre les baisses de la DGF (- 3 millions d'euros), une très faible progression des recettes fiscales (les recettes fiscales propres à la Commune sont actuellement de 9 millions d'euros rapportés à un total de 50) résultant des constructions nouvelles et, enfin, une très possible érosion de l'attribution de compensation – vous voyez que c'est un peu un euphémisme quand je parle d'érosion –, les recettes totales devraient connaître un tassement ou, au mieux, un maintien en valeur.

Retenez bien cette idée-là, car elle est extrêmement importante pour la suite, parce que ce nous anticipons c'est que les recettes soient, au mieux, étalées ou, au pire, en érosion. Il n'y aura pas de chute brutale, et je pense que s'il faut négocier avec la Métropole pour la modification de l'attribution de compensation nous pourrions obtenir des étalements, mais, au mieux, les recettes seront étalées. En même temps, il faut aussi avoir présent à l'esprit que l'on a un niveau de ressources par habitant dans les comptes de la Commune – je ne parle pas des ressources des ménages – qui est largement supérieur à la moyenne nationale et à la moyenne des communes de la Métropole. Cela nous donne donc des

marges de manœuvre. Nous pouvons réfléchir tous ensemble, en Conseil Municipal et avec les Miramasséens, sur la façon de nous adapter.

### **Les dépenses : bilan 2015 et perspectives à moyen terme**

Sur les dépenses, il y a les comptes annuels et la section de fonctionnement où les dépenses inscrites au chapitre 011 progressent de 9,79 millions d'euros en 2014 à 11,61 millions d'euros en 2015. C'est très important, puisqu'il y a presque 20 %, mais il y a un retraitement comptable à faire, parce que je vous ai donné les chiffres bruts. En cours d'année, le SAN Ouest Provence a voté des transferts de compétences et nous nous sommes attribué une année complète de ressources correspondant aux charges transférées. En même temps, ces charges n'ont été transférées, en gros, qu'au 31 décembre 2015. Concernant les charges d'administration générale (électricité, carburant, etc.), on a donc dû reverser au SAN Ouest Provence 1,07 million d'euros qui figurent dans ce chapitre. En fait, la progression des dépenses purement communales de 2014 à 2015 est d'un peu moins de 1 million d'euros.

Les dépenses de personnel passent de 24,51 à 25,08 millions d'euros en 2015. Les dépenses « autres » passent de 9,47 à 10,66 millions d'euros. Là, on avait le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), la ponction pour les communes pauvres, qui est passé à 1,28 million d'euros.

Au total, les charges de fonctionnement courantes augmentent de 3,93 millions d'euros pour un total à fin 2015 de 48,63 millions d'euros. Pour une large part, la croissance des dépenses résulte des transferts de charges liées au transfert de compétences du SAN vers la Commune. On rappelle que les charges ont été compensées à l'euro près par un transfert de ressources financières.

Sur les dépenses de personnel, c'est l'une des grandes nouveautés de la loi NOTRe, on a l'obligation de traiter un certain nombre de thèmes concernant les dépenses de personnel de l'ensemble des collectivités territoriales. Vous pourrez donc aller voir sur les sites des autres villes comment les choses se passent. Un total de 5 thèmes est traité :

- les dépenses inscrites au chapitre 012 du budget. En gros, c'est la masse salariale ;
- l'évolution des effectifs ;
- les avantages en nature accordés aux agents ;
- le temps de travail des agents ;
- la rémunération des agents.



Je précise que, normalement, dans la loi, il est dit qu'un décret du Conseil d'État va en fin de compte nous donner le format selon lequel il faut délivrer ces informations. Ce décret n'est pas paru pour l'instant, mais nous avons donc travaillé avec Madame Sophie PERRIER et la DRH et nous avons dit : « *Nous nous y mettons quand même et nous nous mettons dans l'esprit de la loi* ».

Les dépenses de personnel, pour l'ensemble Mairie et CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur la petite enfance, représentent 60 % des recettes. Ces dépenses ont connu une évolution marquée du fait des mesures prises par le Gouvernement – on en a parlé tout à l'heure – et du fait, aussi, de l'accroissement des effectifs décidé par la Commune pour répondre à la demande sociale et moderniser l'Administration dans :

- le domaine scolaire, en premier lieu, avec le PEDT (Projet Éducatif De Territoire) qui a tout de même représenté une charge nouvelle importante. Cela a aussi permis une amélioration de l'accueil dans le cadre du périscolaire ;
- le domaine de la sécurité urbaine où nous avons également des engagements vis-à-vis des Miramasséens et du Conseil Municipal pour améliorer l'activité ;
- le domaine de la propreté ;
- Un certain nombre de services supports dont il faut aussi améliorer l'efficacité et les moyens de travail. Je citerais par exemple l'Informatique ou la Prévention des risques et la santé au travail, mais il y en a d'autres. Cela concerne aussi les RH, les Finances, etc. Il faut que l'appareil de production, l'appareil fonctionnel, suive aussi le développement de l'ensemble des services.

Vous avez ici le graphique qui montre l'évolution des dépenses de personnel depuis 2013. Nous avons mis 2016, mais je précise que, pour 2016, nous avons intégré les effectifs qui nous ont été transférés du SAN au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce qui représente 33 agents – et une masse salariale de 1,075 million d'euros (si mon chiffre est bon). Ce qu'il faut retenir, ce sont les grandeurs. De toute manière, vous avez le document.

Sur les effectifs, on a vu sur la vue précédente que, si l'on ne tient pas compte du transfert des agents du SAN, on est relativement stable depuis 2014. En matière de dépenses, on arrive à un peu plus de 30 millions d'euros quand on fait la somme de la Mairie plus la CCAS, soit environ plus de 60 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement.

Les avantages en nature, c'est un peu « la bouteille à l'encre ». On a choisi – c'est un choix, mais on pourrait en faire d'autres – de se limiter aux avantages en nature qui font l'objet d'une inscription sur la paie et qui modifient les cotisations sociales, y compris la déclaration fiscale des agents, mais qui sont neutres en termes de salaire net pour les agents. C'est essentiellement la mise à disposition par l'employeur d'un logement pour

nécessité absolue de service ou autre. Les agents sont tenus de faire un certain nombre de travaux et maintenant de payer les fluides. Il y a eu des réunions, c'est en train d'être mis en place. Ce n'est pas toujours agréable, mais les choses vont bon train. Pour l'instant, faute de décret, on s'est limité à cet avantage en nature qui est facile à saisir en termes d'informations.

Ensuite, la loi demande aussi que soit maintenant traitée la question du temps de travail des agents. Là, nous avons été obligés de faire une partition. Cela concerne, en gros, 95 % des agents, notamment tous nos agents en situation d'être fonctionnaires. On a ce que l'on appelle le « régime de droit commun » qui concerne tous les administratifs, les services techniques et la plupart des autres services qui sont actuellement dans cette situation. Ils totalisent 1 459,5 heures de présence effective dues sur leur lieu de travail, mais il y a quand même une centaine d'agents environ qui a un régime dérogatoire. Cela concerne essentiellement les écoles, mais aussi le Service des Sports, puisqu'on oblige les agents à prendre leurs congés à certaines périodes, c'est-à-dire notamment le moment où les écoles sont fermées. Dans un lointain passé, des compensations ont été accordées à ces personnels pour tenir compte de la contrainte que représente le fait de ne pas pouvoir poser ses congés de manière aussi libre que les autres agents qui sont en situation de droit commun. En gros, cela fait 5 ou 6 jours de plus de congés – je crois que c'est 5,5 jours – et on arrive à 1 428 heures de présence effective due par l'agent sur son lieu de travail.

Nous arrivons au dernier tableau. Il est demandé de renseigner le Conseil Municipal et les administrés sur la rémunération des agents. Là, vous n'avez que les fonctionnaires. On a donc découpé le tableau en filières et, ensuite, en grades. Pour chaque grade, on a pris la masse salariale que l'on a divisée par le nombre d'agents rémunérés et cela vous donne une moyenne pour chacun des grades qui figurent sur ce tableau. C'est un tableau qui est quand même très riche d'informations. Vous avez le net, ce qui est dans la poche de l'agent, sur son compte, ce qui est viré tous les mois, et vous avez la masse salariale totale avec les charges payées par l'employeur. Il y a une masse d'informations et c'est directement issu de l'ordinateur, il n'y a pas de travail sur les chiffres.

### **Mesures prises ou attendues à l'initiative du Gouvernement**

Concernant les mesures qui vont être prises par le Gouvernement ou qui l'ont été dans le cadre de la négociation, dans les années précédentes, en ce qui concerne les cotisations retraite, puisqu'il faut aussi l'avoir à l'esprit, le taux de la part employeur a augmenté de 0,1 % cette année après 0,1 % en 2015, 1,55 % en 2014 et 1,1 % en 2013, soit une augmentation de la part employeur de 2,85 % sur 4 années. L'incidence annuelle sur la

masse salariale représente quand même 769 000 euros de charges en plus sur le chapitre 012.

Maintenant, de nouvelles mesures sont préparées par le Gouvernement après le dialogue avec les organisations syndicales. J'ai rappelé que depuis 2010, quand même, les fonctionnaires ont vu la valeur du point gelée et cela constitue aujourd'hui, pour beaucoup de fonctionnaires, quelque chose qui mérite d'être réexaminé, voire même de bénéficier d'un coup de pouce, éventuellement, mais cela dépend du Gouvernement. J'ai dit que si nous avons une revalorisation de 1 % de la valeur du point, pour la Commune, cela représenterait une charge supplémentaire de 270 000 euros. C'est une information. Il y a donc ce fameux accord qui s'appelle PPCR qui conduirait à :

- tout d'abord, un transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement indiciaire, la Commune devant compenser ces écarts à la hausse sur le montant des cotisations sociales. À partir de 2016, cela concernera les agents de catégorie B ;
- une refonte des grilles indiciaires prévue sur les années 2017 à 2020. Par exemple, pour un agent de catégorie C, le gain annuel en brut devrait être de 500 euros en début de carrière et de 2 111 euros en fin de carrière d'augmentation du traitement sur une année. Ce n'est donc effectivement pas négligeable pour les agents de catégorie C ;
- une restructuration et revalorisation de la catégorie C par la réduction du nombre de grades (de 4 à 3) et par la fusion des échelles 4 et 5.

Toutes ces mesures auront un effet positif pour les agents.

### Les dépenses d'investissement

Cette dernière partie est celle sur laquelle j'ai le plus travaillé.

La question qui se pose maintenant à nous de manière très, très forte est de savoir comment va évoluer la dépense d'investissement de la Commune après les transformations qui se sont opérées.

Depuis la création du SCA (Syndicat Communautaire d'Aménagement) en 1974, les investissements sur le patrimoine communal ont été faits dans le budget du SCA puis du SAN. Pendant très longtemps, à Miramas, on avait une section d'investissement qui était vraiment résiduelle. Il y a des années où il n'y avait que quelques milliers d'euros. Je ne suis pas remonté trop loin, mais si vous regardez les comptes sur Internet, vous verrez qu'il y a des années où l'on achetait tout au SAN (mobylettes, boîtes aux lettres, etc.). Bref, tout ce qui était investissement était fait sur les comptes du SAN. À partir de 2008, nous avons

commencé à investir sur le patrimoine communal et cela vous donne cette montée en charge de la section d'investissement avec 5 millions d'euros de dépenses en investissement en 2015, dont 1,8 million d'euros en dépenses financières puisque nous avons acheté des parts sociales dans les sociétés dont j'ai parlé tout à l'heure.

Un petit historique pour comprendre quelle pourrait être, demain, la politique d'investissement de la Commune sur le patrimoine communal. Durant la mandature précédente, de 2009 à 2014, quand on regarde les comptes du SAN Ouest Provence, il a investi 77 millions d'euros en dépenses d'équipement sur la commune de Miramas. Ce sont vraiment des travaux sur les équipements et, là-dedans, il n'y a pas les équipements culturels, le golf, le centre équestre ou encore l'eau et l'assainissement qui sont dans des budgets autres. Ensuite, le SAN a remboursé en moyenne 25 millions d'euros par an en matière de dette, puisqu'en section d'investissement il faut aussi rembourser la dette. Il y a donc l'annuité de la dette et, en gros, la part de Miramas était de 6 millions d'euros sur la mandature.

Ainsi, les dépenses d'investissement du SAN sur le patrimoine de Miramas ont représenté (hors culture) 118 millions d'euros en 6 ans sur la Commune. C'était aussi notre engagement en 2007 et durant la campagne électorale de 2008, puisque nous avons dit au Président du SAN que nous avons été maltraités durant des mandats antérieurs et qu'il y avait une notion de rattrapage. On s'y est donc employé et, là, effectivement, Monsieur Le Maire y est allé tous les jours. Dès qu'il restait un peu d'argent sur la section d'investissement du SAN, nous étions là pour dire : « *Nous avons des choses à faire* ». Cela donne donc des chiffres qui sont tout de même relativement impressionnants.

Ensuite, il est important de faire la répartition de cet effort d'investissement entre ce qui représentait les compétences métropolitaines et ce qui est maintenant des dépenses communales. Vous avez la liste ici. Si on retranche ces dépenses d'équipement en faisant la répartition des dépenses à caractère métropolitain et des dépenses à caractère communal, on a cette liste :

- la rénovation urbaine, hors équipement à vocation communale, représente 19,3 millions d'euros ;
- la déviation autoroutière où le SAN a été ponctionné de 2 millions d'euros, ce qui n'est pas forcément normal, mais nous avons payé ;
- les travaux de voirie pour 21 millions d'euros sur la mandature (avenue de la République, chemin de Saint-Suspy) ;
- les acquisitions foncières pour les opérations d'aménagement représentent 1 million d'euros ;

- les études (PLU, zonage pluvial, etc.).

En moyenne, sur 6 ans, cela donne 7,4 millions d'euros par an, ce qui est quand même un effort très important.

Mais le SAN a aussi financé des dépenses d'équipement sur des équipements qui ont aujourd'hui un caractère communal :

- des acquisitions foncières pour 1,97 million d'euros ;
- des travaux sur les bâtiments pour 15 millions d'euros ;
- l'équipement public de la Maille II dans le cadre de l'ANRU pour 15 millions d'euros. Cela fait 30 millions d'euros pour les bâtiments ;
- des équipements publics de proximité autres (équipements culturels, golf, centre équestre) pour 5 millions d'euros. Là, c'est vraiment « à la louche ».

Au total, cela fait encore 6 millions d'euros investis par an, sur cette mandature, sur les équipements de la Commune et qui représentent aujourd'hui des équipements qui sont de compétence communale.

Maintenant que nous avons recouvré la pleine propriété de ces équipements, la question qui se pose est de savoir quel est le niveau d'investissement que nous allons devoir faire pour rembourser le capital de la dette – nous allons y venir tout à l'heure et, surtout, pour faire des travaux d'équipement. Vous étiez tous là, en Conseil Municipal, le 12 mars 2015 lorsque nous avons pris une délibération où nous avons adopté le principe du transfert de ces équipements dans le patrimoine communal. Sa valeur brute est aujourd'hui d'environ 92 millions d'euros et la Commune doit maintenant assurer, sur ses ressources, le coût de renouvellement de ces équipements, le financement ainsi que les opérations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire avoir une capacité des services à conduire des opérations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, chose qui, depuis 40 ans, était faite au bureau d'études du SAN et dans les services du SAN. À la faveur de ces transferts, nous nous sommes transféré une dette de 15 millions d'euros à taux variable – nous allons y revenir – et la question est de savoir quels financements mobiliser. Où faut-il mettre la barre ? C'est ce que nous allons essayer de voir un peu.

Pour répondre à cette question, j'ai regardé, dans des communes comparables, quelle était la situation en termes de dépenses d'équipements. J'ai donc regardé des communes ayant des ressources de ménage faibles, comme nous (cela se voit dans les valeurs locatives), des ressources par habitant faibles et ayant aussi une distribution des compétences comparable à ce qu'elle est maintenant avec la Métropole (cela se voit dans les communautés urbaines qui ont les mêmes dispositifs). En gros, dans la mandature précédente, ces communes ont dépensé 250 euros par habitant en dépenses

d'équipement. Si nous prenons nos 26 000 habitants, cela fait environ 6,5 millions d'euros. Si l'on transpose cela, cela ne donne pas une solution, mais un point de repère.

En même temps, il faut tenir compte du fait que l'on a un stock d'équipement largement supérieur à la plupart de ces villes, notamment en raison du fait que durant la période de construction de la ville nouvelle, l'État nous avait imposé des grilles d'équipement qui étaient plus développées. Cela veut dire que l'on a un patrimoine qui, globalement, est supérieur à ce que l'on trouve ailleurs. Peut-être faut-il trouver des ressources au-delà ? Avec le même périmètre de compétences, l'addition des dépenses d'équipement du SAN et de la Commune sur la période 2009-2014 est presque de 10 millions d'euros par an. Il va donc certainement falloir que l'on trouve entre 7 et 10 millions d'euros chaque année pour les dépenses d'équipement, si possible, si l'on veut maintenir ce que l'on a pu faire entre 2009 et 2014. Cela paraît être quand même une barre assez élevée.

Le nouveau périmètre de compétences en matière de dépenses d'équipement comprend : les études, les biens incorporels, les biens meubles, les travaux sur le patrimoine, les acquisitions immobilières et foncières. Le patrimoine communal comprend : les bâtiments de toutes natures, les parcs et jardins et les réseaux communaux, notamment les canaux d'irrigation qui nous sont chers. Les travaux sur le patrimoine comprennent : les travaux d'entretien et grosses réparations, les travaux de modernisation et de mise aux normes et éventuellement la création d'équipements nouveaux. Pour financer 7 à 8 millions d'euros de dépenses d'équipement en moyenne annuelle, il faut dégager une épargne nette annuelle de 5 à 6 millions d'euros. Rassurez-vous, il y a des subventions qui viennent du Conseil Départemental et il y a d'autres ressources comme le Fonds de Compensation de la TVA. En gros, il faut une épargne nette de 5 à 6 millions d'euros.

Pour les années 2016, 2017 et 2018, il nous faut aussi penser à constituer un nouveau service capable de gérer 5 à 6 millions d'euros de travaux sur les équipements en faisant appel à des maîtres d'œuvre extérieurs, parfois, et en faisant appel à des entreprises extérieures. Cela veut dire beaucoup de marchés de travaux, beaucoup de contrats de maîtrise d'œuvre. Il faut donc que l'on se dote d'un nouveau Service Projets avec les compétences, en volume et en technicité, qui vont bien.

Nous vous donnons ici la liste des opérations qui sont au programme pour les trois années qui viennent. Ce sont des programmes de travaux pluriannuels sur le bâti qui concernent :

- l'achèvement de la mise en accessibilité des équipements ;
- la réfection des logements de fonction des agents logés ;
- la réfection des étanchéités des couvertures d'un certain nombre de bâtiments ;

- la réfection et la rénovation des façades, parce qu'il faut aussi que nos bâtiments communaux soient beaux, car cela participe à l'embellissement de la Ville ;
- des travaux de rénovation énergétique, puisque la nouvelle loi sur la transition énergétique nous impose un certain nombre de choses ;
- la réfection des cours des écoles ;
- voire d'autres programmes transversaux.

En termes de grosses opérations, vous avez :

- la rénovation de la salle Colomb. Le dossier de maîtrise d'œuvre est bien avancé ;
- la rénovation de la couverture de la tribune du stade des Molières ;
- la rénovation de la Salle des fêtes. Nous allons commencer à faire les études ;
- le pôle Carraire où nous avons déjà un dossier important ;
- le groupe scolaire Van Gogh où il y a d'importants travaux à faire, notamment en matière d'étanchéité ;
- une réfection des pelouses du stade Couvent ;
- des travaux d'extension envisagés concernant certains équipements comme le MAC/MAF (Multi-Accueil Collectif/Multi-Accueil Familial) du pôle Carraire ;
- les locaux pour le personnel de la piscine des Molières ;
- un projet d'extension de la chambre funéraire.

Tout cela est vraiment dans les tuyaux.

En termes de financement de ces dépenses, vous avez le projet pour cette année. Il a encore évolué, mais cela vous donne les grandes masses des recettes que nous voulons mobiliser.

Les principales recettes que nous voulons mobiliser pour financer nos dépenses d'équipement sont :

- le Fonds de Compensation de la TVA et les amendes de Police pour 800 000 euros ;
- les subventions du Conseil Départemental qui, là, sont un peu minorées, mais nous allons les remonter ;
- notre propre financement, soit 3 millions d'euros, mais je pense que nous irons un peu au-delà, parce qu'il y a beaucoup de besoins.

### La structure et la gestion de la dette

La loi NOTRe nous impose aussi de vous dire quelques mots sur la gestion de la dette. Le SAN Ouest Provence nous a transféré 15 millions d'euros de dette. L'annuité

pour 2016 est de 2,147 millions d'euros, dont 1,558 million d'euros de remboursement du capital. Pour cette dette, les contrats de prêt sont toujours entre les mains du SAN et on ne peut donc pas toucher aux modalités de remboursement, on ne peut pas rembourser par anticipation, on ne peut pas renégocier les taux, etc. Elle s'éteindra en 2036, en espérant que, puisqu'elle a été contractée à coût variable, il n'y ait pas de mauvaise surprise. On nous a dit que l'on ne nous avait pas transféré la part de la dette contractée dans le cadre d'emprunts dits « structurés » ou, en mauvais français, « toxiques ».

En termes de charge d'annuité d'emprunt, cela représente une charge par habitant, en 2015, de 576 euros. La moyenne de la strate est de 1 100 euros par habitant. On n'a donc pas une annuité très lourde. J'ai replacé le tableau que vous avez déjà vu dans la délibération que l'on a prise au mois de novembre ou décembre 2015 et qui donnait le profil d'extinction de la dette au fur et à mesure des années.

### Conclusion

En conclusion, on est bien dans l'an 1 de la période métropolitaine. Nous sommes dans un monde nouveau à tout point de vue en matière de gestion communale et cela va nous obliger à beaucoup changer.

Le contexte budgétaire et financier pour la Commune est au resserriment des marges, mais en même temps, il ne faut pas non plus voir les choses en noir. On a effectivement un programme d'équipement de la Commune qui devrait générer du développement économique et générer des emplois qui apporteront de nouvelles recettes fiscales, donneront du dynamisme à la Commune, amélioreront son attractivité et, je le pense, le confort des habitants.

On va beaucoup discuter avec l'ensemble des Miramasséens, avec les conseils de quartiers notamment, pour faire en sorte que la nouvelle période soit bien comprise dans ses conséquences, notamment en termes financiers. Je pense que cela va nous permettre de faire un pas en avant dans l'affirmation de quelque chose qui, pour nous, est important et qui est de construire une démocratie participative à l'échelle de la Commune, pas à pas, par tâtonnement.

Ce premier rapport d'orientation budgétaire est certainement un pas nouveau. Pour terminer, c'est un ensemble d'analyses, d'informations et de perspectives que nous voulions, avec Monsieur Le Maire, partager avec vous dans cette soirée. Je vous remercie.

**Monsieur le MAIRE** - Merci, Gérard. J'en profite, comme tu l'as fait, pour te remercier du travail effectué, bien sûr, et pour remercier les services qui ont énormément travaillé sur cette question.



Honnêtement, je ne sais pas – la presse libre et indépendante est là – si vous trouverez cela ailleurs, et il serait amusant de comparer un peu les différents débats du ROB dans les communes, mais, nous, nous avons tout mis, y compris les zones sur lesquelles nous avons des réflexions, des certitudes, et des objets un peu plus douteux. On a tout mis, parce que dans le débat et dans le choix politique d'une orientation, il faut prendre tous ces éléments et avancer.

Le débat est ouvert et je suis persuadé – c'est en tout cas mon intime conviction –, en fonction des réponses que nous vous apporterons, que nous voterons peut-être tous ensemble ce ROB qui est en fait une image de la situation et de son évolution. Monsieur THOMAS, vous avez demandé la parole.

**M. Marc THOMAS.** - Bonsoir, Monsieur Le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Vous avez dit que c'est un rapport très complet, effectivement. Vous avez délimité en premier lieu le contexte dépressif de la politique nationale ; ce n'est pas de notre faute. Vous avez constaté l'accès malheureusement dépressif qu'il va y avoir sur les activités financières, dû à la Métropole. A un moment donné, vous avez dit que vous comptiez beaucoup sur l'attribution de compensation qui fait 60 % des ressources (60 % d'un côté et 66 % de l'autre). D'ailleurs, il y a un petit alinéa qui nous dit que 5 % est égal à 1,6 million d'euros. Sur ces 60 % des ressources, ma question est toute simple. Je suppose que cette attribution de compensation sera – je le pense – votée par la Métropole, mais que feriez-vous si la Métropole ne la votait pas ?

Jusqu'à présent, je pense que la Métropole n'a pas encore voté de budget. Je ne sais pas ce qu'il va se passer, parce qu'il y a encore pas mal de points à éclaircir. Si cette compensation n'arrive pas, avez-vous un plan B ? Sinon, je crois que les Miramasséens vont « morfler ».

**Monsieur le MAIRE.** - Monsieur THOMAS, je vais vous répondre très franchement. Il ne faut pas toujours avoir peur, en permanence, parce qu'il y a des scénarios où l'on peut se dire que, demain, l'attribution de compensation, on s'en fiche si le soleil ne se lève plus. Si l'attribution de compensation n'était pas versée par la Métropole – d'abord, ce n'est pas possible, parce que des textes l'encadrent – aucune commune de la Métropole, y compris Marseille, ne pourrait survivre. La question n'est pas là.

L'attribution de compensation sera versée. La Métropole est active. Le Conseil Constitutionnel a arrêté la situation et je sais que le Conseil d'État attend le décret. Les premières réunions auront lieu fin mars 2016. Le budget sera voté avant le 30 avril 2016. Tout cela est en route. Sur les attributions de compensation, je n'ai donc aucun souci, elles seront versées à la Ville.

La Métropole sera aussi ce que 92 communes et 240 membres en feront. Je vous ai déjà dit ici à de nombreuses reprises qu'il y avait bien longtemps que, malheureusement, je ne croyais plus au père Noël et c'est pour cela que nous n'étions pas favorables à la constitution administrative de cette métropole. Mais, une fois que cette métropole est faite, nous plaçons – je fais partie des maires qui ont travaillé – et nous travaillons sur le pacte financier, sur lequel nous devons nous mettre d'accord à 92 communes et à 240 membres, pour que les collectivités locales de démocratie de proximité que représentent les communes puissent continuer à évoluer.

Sur la Métropole, il y a beaucoup de dettes cumulées, c'est vrai, mais il y a aussi beaucoup de recettes. La vision financière de la Métropole ne peut pas se résumer uniquement à l'endettement d'un tel ou d'un tel, il y a aussi des recettes, du dynamisme et aussi une participation de l'État qui, certes, n'est pas suffisante à mon goût. Vous voyez que l'on peut toujours avoir sa liberté de penser, quels que soient les engagements que l'on peut avoir, quand il s'agit de la Commune. En l'occurrence, il y a à peu près 50 millions d'euros de dotation supplémentaire de DGF sur la Métropole. Donc, « bon an, mal an », le risque de l'AC en 2016, je n'y crois pas, parce que le Président de la Métropole s'y est engagé. Les écrits restent, je le sais bien, et les paroles passent. On me dira que je suis un grand naïf, mais le Maire de Marseille et Président du Conseil Métropolitain qui s'engage alors qu'il est déjà élu, sur le fait qu'il maintienne les AC en 2016 nous permet d'être tranquilles. Cela nous permet, avant juin 2016, de négocier, à l'intérieur de la Métropole, le maintien de ces attributions de compensation et je souhaite que ce soit jusqu'en 2020. Le débat commence et la discussion commence.

Nous verrons bien comment les choses se passent, mais, que nous le voulions ou non, pour celles et ceux qui ont des avis là-dessus, je rappelle encore une fois que la Métropole sera aussi une vaste négociation permanente sur l'ensemble des sujets. Les conseils de territoires ne sont, *de facto*, que des agences de la Métropole, puisque c'est au sein du Conseil Métropolitain que les budgets seront arrêtés, que les investissements seront décidés et que la fiscalité sera arrêtée. Il s'agit donc pour nous de dialoguer, de discuter à l'intérieur, et de négocier le fait que les attributions de compensation ne bougent pas, d'autant que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Si nous étions les seuls au SAN, cela pourrait évidemment nous inquiéter, car avec 6 communes sur 92 nous ne sommes pas majoritaires, il n'y a pas besoin de sortir de Saint-Cyr pour le savoir. Nous ne sommes pas les seuls et chaque territoire a développé ses propres politiques publiques de rémunération des dotations des communes. Gérald a dit : « Cela me rassure, parce qu'il y a aussi des dotations de solidarité qui existent dans les territoires et chacun va vouloir

défendre les recettes qu'il avait pour pouvoir fonctionner ». Nous ne sommes donc pas seuls. À Salon-de-Provence, l'Agglopolé Provence sera certainement à nos côtés pour le maintien des attributions de compensation, car toutes les communes dépendent en partie, et de façon financière, de ces attributions de compensation ou de ces dotations de solidarité communautaire.

Nous l'avons mis, nous avons beaucoup discuté, parce qu'il aurait été stupide de ne pas le mettre. Comme il s'agit d'un ROB et qu'il fallait tout mettre, on a tout mis, y compris des éléments d'appréciation sur lesquels cela ne devrait pas s'inscrire à la hausse – ça, on le sait –, mais sur lesquels cela va s'inscrire à la baisse, et de quelle façon. Voilà ce que la loi prévoit, c'est 5 %. La loi peut prévoir 15 % la première année, mais la première année est 2016 et l'engagement du Président est pour 2016.

Après, si nous décidons dans la Métropole de projets pharaoniques, d'emprunts supersoniques et de dettes interstellaires, il est sûr qu'il faudra aller chercher l'argent quelque part. Mais la Métropole, ce n'est pas un homme. La Métropole ce sera 240 messieurs et dames, ce sera 92 communes qui vont regarder à la fois l'intérêt des projets, et partager la culture des projets, mais aussi la défense de nos intérêts. On n'y va pas pour faire un tour avec un nez rouge et de grandes oreilles. J'ai déjà dit dans cette salle du Conseil que, lors de mes rencontres multiples et variées, j'ai toujours mis en avant l'impérieuse nécessité, pour moi, quels que soient les engagements dans la Métropole, du pacte financier, parce que du pacte financier dépend la totalité du dispositif. Toutes les communes sont donc intéressées par cette négociation.

Je peux vous rassurer, on ne tombera pas à zéro. Je peux vous rassurer : la Métropole paiera, parce que la loi le prévoit.

**M. Gérald GUILLEMONT** - Je voudrais ajouter un mot.

**Monsieur le MAIRE** - Oui.

**M. Gérald GUILLEMONT** - La dimension politique a très bien été expliquée par Monsieur le MAIRE, mais il y a aussi la dimension légale. Ce que peut faire la Métropole est complètement encadré par la loi et la loi, en l'occurrence, c'est la loi fiscale. C'est l'article 1 690 nonies C du Code Général des Impôts. Je vous invite à aller le lire, il y a à peu près 13 pages. Monsieur le MAIRE vient de le rappeler à l'instant, il y a deux dispositifs qui peuvent être utilisés par la Métropole pour modifier le volume des attributions de compensation versées aux communes et c'est, premièrement, de faire une ponction de 15 % la première année ; ça, c'est écarté pour 2016. Et ensuite, il y a un deuxième dispositif qui est de dire que, si une commune a un potentiel financier supérieur de 20 % par rapport à la moyenne métropolitaine, la Métropole (à la majorité qualifiée) peut diminuer l'AC de cette

commune de 5 %. C'est-à-dire que, en fait, c'est cela que peut faire la Métropole. Elle peut diminuer l'AC de 5 %, elle ne peut pas faire plus et je pense que l'on pourrait négocier un étalement. Cela fera certainement partie d'un élément du pacte financier. On ne sera pas asséché du jour au lendemain. Les AC sont dues par les métropoles aux communes membres. C'est ce que l'on appelle un « reversement de fiscalité économique ».

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il d'autres questions ? Madame DUMAS: d'abord.

**Mme Cécile DUMAS** - Bonsoir. Ce n'est pas une intervention construite. Je la réserve pour le Conseil Municipal sur le budget, mais je voulais faire état de quelques observations. Tout d'abord, je remercie Monsieur GUILLEMONT qui nous a présenté un exposé détaillé. Même si je ne suis pas d'accord avec le contenu, c'est pour autant un travail sérieux, et je l'en remercie.

Je dirais que ce qui nous est présenté est la feuille de route qui nous est imposée par notre gouvernement socialiste. Elle ne laisse pas apparaître d'évolution positive, mais bien, plutôt, des dégradations notables sur les dotations des communes et sur le niveau de vie sur lequel les communes vont devoir se baser.

Ce qui m'étonne, c'est que la naissance de la Métropole – à moins que j'ai mal compris – avait un seul objectif à mon sens qui était : un, faire des économies ; deux, redéployer les richesses sur des localités où il n'y en avait guère. Nous faisons partie des communes riches dans le SAN Ouest Provence. Donc, l'objectif est que les communes riches donnent un peu de ce qu'elles ont aux communes qui en ont moins. Pourquoi pas ? Nous avons donc un gros train de vie et il va falloir nous habituer à en avoir un bien moins important.

Ce qui est étonnant aussi, c'est que je suppose que toutes les communes qui faisaient partie d'une communauté de communes, d'un SAN ou d'autres constructions comme celles-ci ont fait comme nous cette année écoulée. Elles ont pris ce qu'il y avait, elles se la sont partagée en disant que c'était mieux là qu'ailleurs, ce qui est légitime. Toutes ces communes vont donc arriver dans la Métropole avec des niveaux bien suréstimés par rapport à ce qui était leur situation avant que l'on ne se partage tout cela. Si, bien sûr ! Je doute que l'enveloppe métropolitaine permette de maintenir le rythme de vie comme il est énoncé.

Monsieur le MAIRE, lorsque vous disiez « on n'est pas les seuls », certes nous ne serons pas les seuls, mais nous sommes sûrement parmi les rares qui avaient le niveau de vie que nous avions.

Je souhaitais quand même souligner ensuite que vous faisiez référence au fait que la vie de la Commune était la vie de la Commune et qu'après, il y avait eu des décisions.

qui s'étaient prises et que l'on pouvait les critiquer ou ne pas être d'accord avec ce qui était fait. Je tiens quand même à souligner que Monsieur Michel VAUZELLE a voté la Métropole. Monsieur Michel VAUZELLE a voté la Métropole.

Je dirai que nous avons un devoir de réussite et, là, pour le coup, j'adhère. C'est vrai que, malgré ce qui nous est annoncé – à mon sens, on ne va pas manger des ortolans tous les jours –, il faut quand même rester optimiste. Je dirai qu'il faut le rester doublement, parce que, dans notre ville, nous avons un véritable devoir de réussite, parce que si, en plus, tout se met à s'écrouler, nous imaginons bien que ce serait la catastrophe la plus totale.

Je vais finir sur ces mots, Monsieur GUILLEMONT, j'apprécie le fait que vous nous disiez que nous devrions tous, par la magie de la démocratie participative, nous remuer les méninges pour savoir comment nous allons vivre. J'apprécie beaucoup, c'est comme si je vous invitais en disant que le frigo est vide, mais on fera cela avec plaisir ! Voilà !

**Monsieur le MAIRE.** - Le frigo n'est pas vide, puisque vous nous proposez des ortolans, ce qui est interdit, je vous le rappelle. Les ortolans, vous n'auriez pas dû le dire.

Juste deux ou trois petits mots puis je céderai la parole, évidemment. Juste deux ou trois petits mots : vous avez commencé avec humour par rappeler que nous avons un gouvernement socialiste, mais vous auriez dû continuer par dire qu'il a des verts et des radicaux. Je le dis pour équilibrer les choses, c'était le trait d'humour.

Par contre, il y a une chose sur laquelle, effectivement, vous avez raison et vous l'avez d'ailleurs souvent dit ici, c'est que vous êtes pour une politique de redistribution. En clair, il faut que les villes pauvres soient plus aidées que les villes riches. Oui, mais nous sommes considérés comme une ville riche. Paa riche au sens des ressources fiscales par habitant, mais riche parce que les dotations de la Ville sont supérieures de plusieurs pour cents – je ne le dis pas trop fort – à d'autres communes. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas-là, parce qu'au SAN, nous sommes les seuls à avoir fait des retours de compétences, parce que nous étions plus élevés en termes de mutualisation que ne l'étaient d'autres intercommunalités.

Nous sommes les seuls, mais d'autres intercommunalités qui ont des ressources importantes ne l'ont pas forcément fait passer par les attributions de compensation, mais ont mis en place des fonds de concours sur les communes. Ce n'est pas entré dans les AC, ce sont des fonds d'investissement. Mais, le Pays d'Aix a des ressources et des recettes par habitant bien supérieures aux nôtres. Bon an, mal an, nous savons que, par la nature même de la construction du SCA et de l'intercommunalité, on nous place forcément au-dessus, puisque nous avons jusqu'en 2010 une dotation extrêmement

puissante liée à la taxe professionnelle qui était la seule taxe dynamique qui existait par rapport à d'autres taxes dans le domaine économique. On passe ensuite à la dotation et la dotation, par nature, est à la baisse, depuis toujours. Nous n'avons plus cette dynamique des bases telle que nous l'avions avant.

Ce choix de nous placer au-dessus, par contre, nous l'avons fait de façon intelligente. Personne n'en parle, mais je sais que le Président des contribuables miramasséens y regardera à deux fois. Nos taux, notamment intercommunaux, sont du niveau de ceux de Marseille. Nous pouvons donc considérer, par rapport à ces taux, que l'évolution qui est prévue par la loi et dans le pacte financier sur l'étalement sur 20 ans de cette évolution des taux ne nous touchera pas sur la part intercommunale, puisque nous sommes au niveau de Marseille. Les taux peuvent même, peut-être, baisser, puisque soit ils font une moyenne, soit ils font une descente en sifflet. S'ils font une moyenne, on sera dans la moyenne haute de ce critère et on devrait donc descendre.

Sur la TEOM, par contre, on n'est pas dans la moyenne haute, mais plutôt en dessous, mais cela peut être un avantage pour nous. Le mécanisme financier de la redistribution, quand on est favorable à la redistribution, fait que quand cela arrive on doit forcément le faire. Nous devons évidemment le faire.

Sur la dernière remarque, non pas par rapport aux orfèvres, mais sur la question de l'équilibre des choses, ce que je dis n'est pas que politique. Le pacte financier auquel je travaille, ce ne sont pas des déclarations d'amour, mais ce sont des équations, des choses que nous avons travaillées dans les ministères et avec la Métropole.

**M. Gérald GUILLEMONT** - Ce sont des additions.

**Monsieur le MAIRE** - Ce sont souvent de soustractions, ce sont aussi des pondérations, ce sont des tableaux que l'on va mettre en place et qu'il va bien falloir tenir.

J'ai confiance dans le fait que nous ne sommes pas seuls, que nous sommes un territoire qui doit rester uni, mais nous ne sommes pas que 6 communes. Les communes qui sont à côté de nous, avec lesquelles nous allons travailler et avec lesquelles j'ai travaillé pendant près de 5 ans sur la Métropole, ont créé des liens avec nous. Nous sommes maintenant favorables à une métropole de projets, mais pas à un gouffre technocratique qui nous entraînerait vers des erreurs. Je pense que nous sommes plutôt pas trop mal placés. Nous sommes même plutôt bien placés. Monsieur Hervé REBOUL.

**M. Hervé REBOUL** - Allez-y, Madame DUMAS, finissez.

**Mme Cécile DUMAS** - J'ai oublié deux points. Je regrette que sur le document qui nous a été présenté il n'y ait pas eu la charge salariale du personnel contractuel.

**M. Gérard GUILLEMONT** - On peut l'ajouter.

**Monsieur le MAIRE** - On pourra l'ajouter, il n'y a aucun problème, aucun.

**Mme Cécile DUMAS** - Oui, je pense.

**Monsieur le MAIRE** - Ceci d'autant qu'il y en a de moins en moins, donc c'est plus facile.

**Mme Cécile DUMAS** - Les chargés de mission et tous ceux-là, ce sont des personnels contractuels.

**Monsieur le MAIRE** - Oui, mais il y a de moins en moins de contractuels chez nous, puisque nous avons quand même beaucoup titularisé ou remercié les gens.

**M. Gérard GUILLEMONT** - On a « déprécarisé ».

**Monsieur le MAIRE** - Voilà ! Allez-y, Madame, mais rassurez-vous, vous lez aurez.

**Mme Cécile DUMAS** - Par rapport à votre dernier point, vous le savez, on a fonctionné à 4 communes, puis 3, puis cela s'est élargi, mais on sait bien que dans ces fonctionnements, il y a des rapports de force et des rapports politiques. On sait que chacun n'arrive pas avec la bonne volonté de faire en sorte que son voisin vive le plus correctement possible. On le sait, tout de même. Ce ne sont pas que des équations. Il valait mieux faire une équation lorsqu'on était socialiste au sein d'un SAN socialiste que faire la même équation quand on était autre chose au sein d'un SAN socialiste.

**Monsieur le MAIRE** - Je n'ai pas compris l'histoire des équations, mais sur 118 millions d'euros, à mon avis, on a plutôt fait des additions. C'étaient des « équations ++ ». Je ne me souviens pas, mais, en maths, ce doit être exponentiel.  
**Monsieur REBOUL**

**M. Hervé REBOUL** - Je remercie également Monsieur GUILLEMONT. Je voulais simplement dire, concernant les travaux des bâtiments, puisque vous dites qu'ils sont dégradés, que cela veut dire que le SAN n'a pas entretenu ces bâtiments, qu'il y a eu un manque d'entretien ou un manque de prévision.

**M. Gérard GUILLEMONT** - J'ai quasiment lu à l'écran l'ensemble de la rédaction et il n'y a pas cette notion de bâtiments dégradés dans la rédaction que je vous ai lue.

**M. Hervé REBOUL** - Non, vous dites qu'il y a beaucoup de réparations à faire.

**M. Gérard GUILLEMONT** - Non, non.

**Monsieur le MAIRE** - C'est l'entretien des bâtiments.

**M. Gérard GUILLEMONT** - La question que j'ai traitée c'est de dire à quel niveau nous devons placer les dépenses d'équipement pour faire l'entretien de notre patrimoine. Je n'ai pas dit qu'il y avait beaucoup de travaux à faire, mais on a une charge d'entretien pour arriver effectivement à ce que ces bâtiments répondent à leur destination et on doit l'assumer.

**Monsieur le MAIRE** - Allez-y, Monsieur REBOUL, finissez.

**M. Hervé REBOUL** - Ensuite, la dette du SAN est à taux variable. Est-ce que je peux savoir pourquoi elle est à taux variable ?

**M. Gérard GUILLEMONT** - Parce que, quand les emprunts ont été contractés par le SAN, ils ont été contractés à taux variable.

**M. Hervé REBOUL** - Ne peut-on pas les renégocier ?

**M. Gérard GUILLEMONT** - Non. Il y a eu beaucoup de renégociations au fil des années. La charge d'intérêts a beaucoup baissé, et un vrai travail a été fait. Mais, à l'époque, avant le 31 décembre 2015, on était en contact direct sur ces questions, puisque l'on pouvait discuter avec l'ancien Directeur Général du SAN - Monsieur Jean-René MOREAU - ou la nouvelle Directrice - Madame Laurence DARDALHON - Aujourd'hui, toutes ces choses sont au siège de la Métropole.

**M. Hervé REBOUL** - D'accord. Ensuite, concernant les salaires des fonctionnaires territoriaux, je vous signale que les retraites aussi ont été gelées depuis très longtemps.

**M. Gérard GUILLEMONT** - Vous avez raison.

**M. Hervé REBOUL** - Il faut le rappeler.

**M. Gérard GUILLEMONT** - Oui, c'est vrai. C'est vrai !

**Monsieur le MAIRE** - Bien sûr. Comme je l'ai fait aux vœux, je rappelle aussi (parce que j'entends souvent de petits mots doux qui n'en sont pas) que pour les salariés fonctionnaires de notre commune, comme tous les fonctionnaires territoriaux, l'intégralité de leurs recettes n'est pas intégrée dans la retraite, ce que je trouve tout à fait anormal, parce que cela met évidemment des petites retraites à la sortie. Peut-être que cela s'expliquait il y a 20, 30 ou 40 ans, ou après 1945, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui et c'est une vraie question que nous aurons à traiter.

Avez-vous d'autres questions, Monsieur REBOUL ? Monsieur THOMAS ? Écoutez, s'il n'y a pas d'autre question, je conclurai évidemment...

**M. Gérard GUILLEMONT** - Il faut faire adopter le rapport.

**Monsieur le MAIRE** - Oui, oui, je vais le faire adopter, puisque c'est la nouveauté.



Vous l'avez compris, il s'agit d'un rapport général avec des données. J'entends que vous avez apprécié l'importance des données qui vous ont été fournies. Dans la loi, avec les décrets, il y a des communes qui ont des interprétations différentes, mais nous nous sommes appliqués à avoir les interprétations les plus démocratiques, parce que, évidemment, nous discutons avec notre population depuis longtemps, même quand il y avait plus d'ortolans dans la frigo. Il y en a un peu moins, mais il reste quand même de la confiture.

**Mme Cécile DUMAS** - Pour la presse indépendante, je revendique mes propos de ce soir.

**Monsieur le MAIRE** - Les ortolans ? Les ortolans, je vous les laisse, c'est totalement interdit, mais, moi, je revendique qu'il y a encore de la confiture, de la crème de marrons, de la salade, des tomates, etc. Il y a encore de quoi faire dans la frigo et on peut discuter.

Je termine en mettant au vote ce ROB, pour la première fois de l'histoire.

**M. Gérard GUILLEMONT** - Adoptons le ROB !

**Monsieur le MAIRE** - J'espère que nous aurons – pourquoi pas ? – une unanimité, puisque le débat budgétaire, lui, arrivera avec le budget, fin mars 2016, et vous aurez le temps d'y travailler. Je passe donc au vote.

#### **VOTE**

**POUR : 28**

(28 voix « Pour Miramas »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

(2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Cécile DUMAS »)

**Monsieur le MAIRE** - Merci bien. Il est donc adopté.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'étais tellement emballé par le ROB que j'en ai oublié de vous dire que, à la demande de Monsieur Jerry GRUAT, il y a une question que nous souhaitons mettre sur table en début de séance. Il s'agit d'une subvention aux deux centres sociaux. Est-ce que vous acceptez de la recevoir ? Il s'agit d'une délibération technique.

Nous passons à la question n° 2

**N° 2 – ANNULATION DU TITRE N° 901 DU 28 OCTOBRE 2013 – M. OUVREL ALAIN**  
**Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT**

*Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Est-ce qu'il y a des commentaires ? On passe au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » +  
1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 3 – MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SÉJOURS  
D'ÉTÉ 2016**

**Rapporteur : Mme Monique TRINQUET**

*Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des questions ? Non, il n'y a pas de question.  
Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » +  
1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**N° 4 – ABROGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENNE SIGNÉE LE  
27 SEPTEMBRE 2006 ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION DE  
GESTION DES CENTRES SOCIAUX**

Rapporteur : **M. Jerry GRUAT**

**M. Jerry GRUAT** - Bonjour. Il s'agit de l'abrogation de la convention d'objectifs et de moyens signée le 27 septembre 2006 entre la Ville et l'association AGCS (Association de Gestion des Centres Sociaux). Comment et pourquoi en sommes-nous arrivés à cette abrogation ? À l'automne 2014, nous avons commencé (la Commune, l'AGCS, les partenaires institutionnels cosignataires de la convention-cadre, notamment la CAF qui délivre les agréments au regard des projets sociaux de chaque centre) à discuter et à nous concerter. Nous avons pu mettre en évidence la nécessité de revenir à une réappropriation par les habitants des quartiers concernés, par les usagers des structures. C'est une réappropriation des choix et des objectifs de leur projet social dans chaque centre.

Le travail a d'abord été fait par la constitution de conseils d'usagers qui ont réfléchi à la manière de prendre en charge et de décider de construire leur association avec un projet social. Ils ont décidé de refaire une association, de reprendre une part active dans chaque centre social. Ils ont écrit des statuts. Ils ont décidé d'élire des membres du Conseil d'Administration et ils ont remonté deux nouvelles associations. Je pense que, là, on peut saluer une belle démonstration de démocratie participative avec des bénévoles très motivés et très impliqués.

*Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.*

**M. Jerry GRUAT** - Nous avons pratiquement écrit les deux nouvelles conventions d'objectifs et de moyens que nous vous soumettrons le 30 mars 2016 en Conseil Municipal.

*Monsieur Jerry GRUAT poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - En l'absence de commentaire, nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE** - Elle est donc abrogée et, forcément, vous arrivez à bride abattue pour nous proposer le versement d'une subvention au centre socioculturel Jean Giono et à l'association socioculturelle « La Passerelle », parce que, maintenant, nous ne pouvons plus financer l'AGCS.

**Mme Cécile DUMAS** - On reviendra sur le vote, alors.

**M. Gérard GUILLEMONT** - Mais on a voté.

**Mme Cécile DUMAS** - Oui, mais justement, il y a quelque chose que je ne comprends pas.

**Monsieur le MAIRE** - Il va terminer, comme cela vous allez comprendre.

#### QUESTION SUPPLÉMENTAIRE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN GIONO ET À L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE LA PASSERELLE

**Rapporteur** : M Jerry GRUAT

**M. Jerry GRUAT** - Vu que nous venons d'abroger la convention d'objectifs et de moyens de l'AGCS et que les conventions d'objectif des deux autres centres sociaux ne seront votées que fin mars 2016, durant le mois de mars, ils ne toucheront pas le douzième qui était normalement versé à l'AGCS. Par cette délibération, on demande de verser une subvention équivalente à ce douzième à chaque centre social.

Est-ce que vous voulez que je la lise ou mes explications ont suffi ?

**Monsieur le MAIRE** - On va donner la parole à Madame DUMAS qui veut vous interroger là-dessus.

**Mme Cécile DUMAS** - L'AGCS recevait la subvention par douzièmes. Est-ce bien cela ?

**M. Jerry GRUAT** - C'est cela. Elle recevait des douzièmes, comme la plupart des grosses associations de la Ville. C'est pour leur permettre de fonctionner, parce qu'en janvier, février et mars 2016, les centres n'auraient pas de versement de subvention.

**Mme Cécile DUMAS** - Oui, je comprends.

**Monsieur le MAIRE** - Il s'agit donc bien là d'une subvention, Monsieur Jerry GRUAT, que nous faisons à ces deux centres sociaux qui ont leurs propres

conseils d'administration, leurs propres organisations et leurs propres projets. Nous le faisons sur des montants raisonnables.

**M. Jerry GRUAT** - Oui, ils sont très raisonnables.

**Monsieur le MAIRE** - Ce sont 7 814 euros au centre socioculturel Jean Giono et 7 814 euros à l'association socioculturelle « La Passerelle » (qui est l'ex-La Carraire), puisqu'elle a décidé de s'appeler « La Passerelle ».

**M. Gérard GUILLEMONT** - Cela viendra dans la subvention annuelle.

**Monsieur le MAIRE** - Après, on récupérera. C'est pour leur permettre de monter des actions. Y a-t-il d'autres commentaires ? S'il n'y a pas d'autre commentaire, nous passons au vote.

### **VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

**N° 9 – CONVENTION DE COFINANCEMENT DES MISSIONS D'INGÉNIERIE – NPNRU –  
PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DE L'ANRU MIRAMAS MAILLE 2 – AUTORISATION  
DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur** : **Mme Martine ARFI**

*Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des commentaires particuliers par rapport à ce grand projet d'investissement sur lequel nous passerons devant le Comité d'Engagement le 30 mars. Peut-être que Monsieur Jean-Claude GAUDIN m'accompagnera et Martine ARFI aussi, je ne sais pas. S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » +  
1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**B/LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 29 décembre 2015 au 11 février 2016.*

**C/LISTE DES MARCHÉS**

**Monsieur le MAIRE** - J'aimerais vous présenter Madame Nathalie ALONSO. Madame ALONSO est une ex-salariée du SAN qui a été transférée avec son salaire et qui nous rejoint. Elle était la responsable des marchés et elle vient de prendre la Direction des Marchés publics de la Ville. Madame ALONSO, si vous voulez bien vous lever. Voilà ! Merci, Madame, de nous rejoindre !

*Applaudissements.*

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.*

**Monsieur le MAIRE** - Comme il n'y a pas d'autre question à l'ordre du jour et comme l'ordre du jour est épuisé, je remercie la presse et les citoyens républicains de Miramas d'être là. Je propose que la séance soit levée.

*La séance est levée à 20 heures 28.*

*Monsieur le Maire*

*Frédéric VIGOUROUX*

*Le Secrétaire de séance*

*Marie-Pierre VIAL*